L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 1er JUILLET.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl* (Nouvelle-Ibérie,) du 28 juin, donne la liste suivante des arpents cultivés en cannes, coton, etc, dans la partie basse de la paroisse West Baton Rouge:

Habitation Barrowza a 130 arpents de plant de cannes, 80 de souches et 175 de maïs; Silvery, 45 arpents de plant de cannes, 125 de maïs, 30 de coton; propriété Thompson, 140 arpents de plant de cannes, 110 de souches et 60 de maïs; Belle Vale, 160 arpents de plant de cannes, 160 de souches et 125 de maïs; Belmont, 160 arpents de plant de cannes, 160 de souches de première année, 100 de seconde année, et 150 de maïs; Viola, 100 arpents de plant de cannes, 165 de souches et 60 de maïs; Poplar Grove, 260 arpents de plant de cannes, 320 de souches et 300 de maïs; Belair, 18 arpents de plant de cannes, 15 de souches et 25 de maïs; Anchorage, 210 arpents de plant de cannes, 222 de souches, 125 de maïs; Homestead, 300 arpents de plant de cannes, 360 de souches, 250 de maïs; Carolina, 6000 arpents de riz; Oaks, 200 arpents de plant de cannes, 175 de souches et 200 de maïs; Beaulieu, 150 arpents de plant de cannes, 130 de souches et 150 de maïs; Antonio, 72 arpents de plan de cannes, 50 de souches et 75 de maïs; Propriété Alf. Landry, 18 arpents de cannes; Sinclair, 124 arpents de cannes, 274 de souches et 129 un peu clairsemées; J. I. Daigle, quelques arpents de cannes.—Dans le Bruly-Stonewall, 80 arpents de plant, 80 de souches, récolte de maïs perdue par l'inondation; Walnut Grove, 10 arpents de plant de cannes, 10 de souches, 20 de maïs; St-Joseph, 15 arpents de plant de cannes, 15 de souches, 25 de maïs, 12 de coton; J. Casanave, 8 arpents de cannes; Home Place, 35 arpents de plant de cannes, 80 de souches, 100 de maïs; Louis Kirkland, 18 arpents de cannes, outre un peu de maïs et de coton; Frame Wood, 150 arpents de riz et 11 de maïs; Missouri, 60 arpents de plant de cannes, 40 de souches, 100 de maïs; Valière Landry, 25 arpents de plant de cannes, 15 de souches, 30 de maïs; MM. E. Landry et P. O. Dupuy, 16 arpents de plant de cannes, 12 de souches et 15 de maïs; Trasimond Landry, 20 arpents de plant de cannes et 5 de souches; Mme Laura Braithet, 20 arpents de plant de cannes et 5 de souches; Mme L. Bernard, 18 arpents de plant de cannes, 22 de souches et 12 de maïs; Wm Gassie, 20 arpents de plant de cannes, 10 de souches et 25 de maïs; Gascon, 15 arpents de plant de cannes, 7 de souches et 35 de maïs; St. Delphine, 30 arpents de plant de cannes, 175 de souches, 200 de maïs; St. Mary, 250 arpents de plant de cannes, 120 de souches et 100 de maïs; Chenango, 65 arpents de plant de cannes, 40 de souches et 75 de maïs; New Hope, 100 arpents de plant de cannes, 120 de souches et 25 de maïs; Elise, 100 arpents de plant de cannes, 270 de souches et 150 de maïs; Lefèvre, 150 arpents de plant de cannes, 75 de souches et 125 de maïs; Josine Thulier, usine centrale; Australia, 20 arpents de plant de cannes, 150 de souches et 225 de maïs.

—D'après les rapports qui nous arrivent de toutes les parties de l'Etat, les pluies ont beaucoup nui aux récoltes; les champs sont, en général, couverts de mauvaises herbes. Les planteurs, pourtant, ne perdent pas courage.

Aussitôt qu'il paraît un rayon de soleil, ils se mettent à l'œuvre pour réparer le mal.

—M. W. E. Satterville, qui habite à une petite distance de la Nouvelle-Ibérie, a fait, la semaine dernière, une tournée dans la paroisse des Avoyelles, jusqu'à Eola, sur le chemin de fer Morgan. Il rapporte que tout le long de la route, le coton a un assez triste aspect. Il s'est arrêté chez son beau-frère, M. A. H. Génerea, qui dirige l'habitation Camp Hamilton, paroisse St-Landry, pour MM. Lehman, Abraham et Cie. Il y a vu une admirable récolte de 120 arpents de cannes et de 250 de maïs. Il a laissé dans nos bureaux un superbe spécimen de ces cannes. La tige a 7 nœuds bien développés.

—Nous avons reçu, de M. C. Ménélas, de Brookhaven, Mississippi, une lettre dans laquelle il demande les noms des personnes qui se livrent, cette année, en Louisiane, à la culture de la jute.

Nous regrettons de ne pouvoir lui donner aucun renseignement à cet égard. En général, on attend la découverte d'une nouvelle machine à décortiquer, qui fasse l'opération vite et à bon marché.

M. Ménélas a fait des expériences sur la machine de M. T. Albee Smith, de St. Louis; il compte en faire de nouvelles, l'automne prochain, sur d'autres machines nouvelles; il aura, dit-il, trois décortiqueurs sur sa propriété, et il espère résoudre enfin la grande question de la décortication à la machine. Ce qui précède prouve qu'il n'est pas entièrement satisfait de l'invention de M. A. Smith.

Il est à espérer que sur les deux ou trois autres appareils dont nous avons déjà parlé ici, il s'en trouvera au moins un qui fournira au planteur, riche ou pauvre, les moyens se débarrasser la jute et le Ramié de la matière ligneuse et gommeuse qui les enveloppe, à un prix qui permette de livrer ce textile au commerce.

—Nous avons reçu la visite de M. Duplantis, qui réside dans la paroisse Vermilion, à dix milles de la Nouvelle-Ibérie. Il nous a affirmé que les récoltes de maïs, de coton, de riz sont aussi belles qu'elles l'ont jamais été dans cette région, à l'époque actuelle de l'année.

M. Duplantis voudrait voir s'établir, dans la paroisse qu'il habite, une vaste usine centrale. Tous ses voisins et lui se livreraient, alors, d'une façon spéciale, à la culture de la canne.

—L'excursion qui se prépare, de Vermillonville à la Nouvelle-Orléans, à l'occasion de la célébration du 14 Juillet, sous les auspices de l'Association de Bienfaisance Mutuelle de la Nouvelle-Ibérie, aura lieu au bénéfice du fonds de réparation de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans. Les trains partiront de Vermillionville le 13, à 10 heures du matin; ils quitteront la Nlle-Orléans, le lundi 16, à 9 heures du matin. Prix, aller et retour, de Vermillionville, $4; de la Nouvelle-Ibérie, $3; de Morgan City, $2; de Terrebonne, $1 50.

L'Etoile d'Ibérie, :

Il y a une douzaine d'années, environ, lorsqu'un journaliste de campagne disait que l'élevage libre, tel qu'on le pratique encore aujourd'hui, tendait à faire dégénérer les animaux; que, tôt ou tard, mais que tôt serait mieux, on serait forcé d'en venir à clore les pâturages, en un mot, abolir, ou à peu près, la vacance, afin de renouveler entièrement les races épuisées, par le croisement avec des animaux importés du dehors, on se récriait, on disait que cela était une tyrannie, en un mot, on se fâchait tout rouge; et, pourtant, ceux qui, alors, criaient à l'impossibilité, ont été les premiers à précipiter le mouvement qu'ils redoutaient. Actuellement, on peut dire qu'excepté dans l'extrême Ouest de la Louisiane, l'élevage libre n'existe plus, car les terres sont presque toutes entourées, et les quelques animaux vivant sur le commun, ne trouvent plus qu'une pâture insuffisante.

Toutefois, pour la plus grande part, on n'a fait que la partie la plus facile du programme, car si on a formé des savanes, on a presque partout, négligé d'y mettre les éléments d'une reproduction de choix, et comme jadis, on se borne encore à l'herbe naturelle, sans la suppléer ou l'augmenter de fourrages qui permettraient de tenir en bon état, hiver comme été, un nombre au moins triple de ce que la savane seule peut nourrir. Pourtant, il faudra bien y venir, car du train dont les éleveurs du Texas achètent les animaux de la Louisiane, il ne faut pas être sorcier pour deviner qu'avant deux ans, nos bouchers, même campagnards, seront obligés de faire venir du dehors leurs animaux de boucherie, ce qui, si on y réfléchit bien, entraîne une perte immense pour la Louisiane, perte d'autant plus déplorable qu'elle pourrait être non seulement évitée, mais que ce serait nous, au contraire, qui devrions fournir des animaux au dehors.

Nul ne contestera que la population de notre Etat ne puisse être facilement quintuplée, sans que pour cela elle atteigne à la proportion des populations des Etats de l'Europe. Son sol est incontestablement plus vierge, aussi plus fertile. Comment se fait-il, alors, que dans un espace aussi grand, avec des conditions si larges, le peuple de la Louisiane jette, chaque année, dans les Etats voisins et en Europe, le total, sinon plus, du revenu de ses récoltes, pour des objets qu'il n'a qu'à le vouloir pour se les procurer sans grande peine, meilleurs et surtout infiniment plus profitables?

Nous avons touché cette corde si fréquemment, elle nous paraît si facile à entendre, qu'en vérité nous sommes honteux … encore à la faire vibrer, ai…

…is que l'achat de terres fait par MM. Lebesque et Guéblé, a pour but principal l'élevage tel que nous le comprenons—c'est-à-dire pratique, raisonné, par conséquent progressif et fructueux, non seulement pour les propriétaires, mais pour le pays entier.

Si Rabelais, avec les pêches, a fait la fortune de Meudon; si les vers à soie ont enrichi la Lozère et le Gard; si les moutons Mérinos ont tiré les habitants des Pyrénées de l'indigence, à plus forte raison, l'élevage doit-il enrichir la Louisiane; et les pionniers, dans cette voie, bien qu'agissant dans leur intérêt privé, n'en doivent pas moins être considérés comme des bienfaiteurs publics.

La République Française:

Rien n'est plus singulier que ce système de justice distributive, que ces contradictions entre les paroles et les actes, que cette politique de boutades et de brutalité dont l'action en Egypte a fourni tant d'exemples. Il y a eu hier un an qu'Alexandrie fut mise à feu et à sang par des fanatiques auxquels les hésitations des puissances occidentales avaient donné courage. Depuis lors, qu'est devenue l'Egypte? Est-elle mieux gouvernée que par le passé? Le fellah est-il plus heureux? les charges qui pèsent sur lui sont-elles plus légères? La situation financière du pays est-elle meilleure? Il n'y a que le *Times* pour répondre affirmativement à ces questions. Ce qui a été fait en Egypte depuis douze mois a démontré mieux que tous les arguments la supériorité du système sur lequel les Anglais ont porté une main imprudente. Ce système gouvernemental et financier avait déjà restauré le crédit de l'Egypte et amélioré dans une mesure énorme le sort matériel de la population égyptienne. Il était le fruit de la collaboration d'hommes éminents, Français comme Anglais, et profondément observateurs des coutumes et du tempérament du pays. Ils avaient fort bien compris—l'expérience ne leur a-t-elle pas donné raison?—que les réformes urgentes en Egypte devaient être celles que le peuple égyptien était capable de comprendre. Ils s'étaient donc appliqués à leur donner une justice intègre et à diminuer l'impôt. Le meilleur gouvernement pour les peuples musulmans, est celui qui juge le mieux et qui coûte le moins. Ces bienfaisants résultats n'étaient réellement possibles que sous une administration qui par sa composition internationale [et par là nous parlons avant tout d'une administration anglo-française] offrit à l'Egypte des garanties certaines d'honorabilité et d'impartialité. Ce qui se passe en Egypte depuis la chute du contrôle le prouve suffisamment. Ce que deux nations avaient fait avec facilité, une seule puissance n'y a pas réussi. L'Angleterre est entrée en scène en conquérante pour justifier son désir de mettre fin à l'ancien régime; elle s'est appliquée à innover; et jusqu'ici ces innovations ont été si peu heureuses, que les journaux anglais s'en plaignent amèrement. Ne voulant pas accuser leur système, ils s'en prennent aux fonctionnaires que le gouvernement anglais a envoyés en Egypte: ils les accusent de négligence et d'incapacité. Le Soudan n'appartient presque plus à l'Egypte, les impôts ne rendent plus ce qu'ils donnaient jadis; la population est plus éprouvée, elle murmure contre ses gouvernants; l'administration n'est plus à la hauteur de sa tâche. En vérité, il est à croire que nos confrères anglais sont injustes envers leurs compatriotes; ils sont moins responsables des insuccès qu'on leur attribue que ceux qui les emploient. Ceux-ci ont eu la prétention de mieux faire que leurs prédécesseurs. C'est le cas de dire que là où la France et l'Angleterre avaient réussi ensemble, l'Angleterre seule ne réussit pas. C'est là le seul terrain sur lequel l'opposition tory à Westminster aurait quelque chance d'attaquer avec succès la politique du gouvernement. Nous ne nous faisons pas l'illusion de croire qu'elle le choisira.

Nous détachons la communication suivante adressée au *National Suisse*, de la Chaux-de-Fonds:

Il ne serait peut-être pas inopportun à l'égard de la question de priorité qui paraît être contestée dans les journaux pour l'invention de ce genre de montres dite "perpétuelles" de rappeler à ceux qui peuvent l'avoir oublié ou ignoré, que c'est à l'un des fondateurs de notre industrie horlogère, Abram-Louis Perrelet, du Locle, où il mourut en 1828, qu'est due l'invention de la montre dite "à secousses" produite vers la fin du siècle dernier. Un copiste malhonnête en avait pris un brevet en Angleterre, mais cette montre ne fut appréciée ni dans ce pays, ni ailleurs par le fait qu'il était nécessaire de la porter et de marcher pendant 20 à 30 minutes pour qu'elle puisse ensuite montrer l'heure un jour entier. Une nouvelle tentative du même genre fut faite dans les années 1840 à 1850 par un artiste horloger, Billon, qui confectionna une montre à 8 jours, calibre moderne, avec l'application du remontoir à secousses; il la porta en Amérique, mais j'ai lieu de croire qu'il n'en a pas disposé et qu'il l'aura conservé pour son usage personnel.

En tout cas, c'est un fait heureux qu'il se soit trouvé quelqu'un qui ait de nouveau inventé quelque chose d'analogue à la montre à secousses, et suffisamment améliorée probablement pour rendre cet instrument plus pratique, moins coûteux et ainsi ajouter à nos industries un article nouveau, utile au consommateur et également de valeur pour nos industriels.

Espérons que la bonture de l'ancienne et peu gracieuse montre à secousses de l'ancien Perrelet qui vient de s'épanouir sous une nouvelle forme carrée aura un meilleur succès que sa devancière, pour toutes les personnes que cela concerne.

Je m'associe de tout cœur au désir de M. Von Laer pour que nous possédions en Suisse une loi sur la protection industrielle au moyen des brevets d'invention, ce qui nécessairement constituerait un registre de priorité incontestable à l'inventeur, registre sans lequel le nom s'efface dans un avenir plus ou moins éloigné.

C'est avec plaisir que j'ai vu signaler dans votre journal la semaine dernière la reprise de cette importante question des brevets d'invention pour nos industries nationales, en profitant de l'occasion de l'Exposition nationale de Zurich pour en formuler la demande à nouveau.

Merci toujours du bon accueil que vous accordez dans vos colonnes à toutes les questions industrielles qui nous intéressent.

CH.-E. JACOT.

L'Exposition du matériel des chemins de fer, fermée, jeudi, à Chicago, a eu un immense succès. On y suivait des yeux toute l'histoire des progrès des chemins de fer, depuis la première juxtaposition de la locomotive et des "cars," par l'ingénieur Stephenson, jusqu'aux derniers perfectionnements et aux wagons-palais actuels. C'est la première fois qu'il se fait, en Amérique, une exposition spéciale si complète, si systématique.

UN LIVRE NOUVEAU.

Depuis la cessation de ma **Démocratie Creyense**, je travaille à un ouvrage sérieux: c'est une "Etude sur la Vie, les Paroles, la Doctrine, les Enseignements et les Exemples de Jésus", sous le titre général de: **LE JESUISME au point de vue de l'ordre social**. Des Cartons imprimés sont appendus dans les vitrines de nombre d'établissements de choix, pour annoncer la prochaine apparition de mon ouvrage. Son but est de démontrer que l'amélioration réelle de la Société Humaine ne peut être amenée que par la cordiale observance des grands Enseignements du sublime apôtre de la Démocratie Universelle—ralliés sous l'étendard de la Fraternité....

Je publierai bientôt, par avance, la Préface de mon livre; elle fera voir qu'il ne sera pas une répétition de ce qu'on a tant lu et entendu: son titre est déjà une création....

Je dédie cette œuvre aux hommes de cœur et de croyance, et, s'il en est parmi eux qui se sentent portés à me venir en aide pour que j'aie le loisir et la tranquillité d'esprit nécessaires à l'accomplissement de ma tâche, ils peuvent s'adresser au chef de l'Imprimerie rue de Chartres No 66.

27 juin—15fPP CHARLES TESTUT.

Banque Nationale Germania—Nouvelle-Orléans, 29 juin 1883—A une réunion qui a eu lieu ce jour, la Direction, après avoir placé $25,000 aux Fonds de Réserve et $6,500 au crédit des Profits et Pertes, a déclaré un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, payable sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
30 juin—7f

Association d'Assurances de la Nlle-Orléans—Bureaux No 102 rue du Canal—Nlle-Orléans, 29 juin 1883—A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour il a été déclaré un dividende semi-annuel de Cinq pour Cent (5 0|0) payable à partir du 9 juillet prochain.
30 juin—7f LEON SERE, Secrétaire.

New Orleans Canal & Banking Company—Nlle-Orléans 25 juin 1883—A une réunion du Conseil de Direction, qui a eu lieu aujourd'hui, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent payable sur demande.
EDW. TOBY, Caissier.
26 juin—7f

Bureau de la New Orleans Gas Light Company—Nlle Orléans, 19 juin 1883.—A une assemblée régulière du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de TROIS PIASTRES par action, payable LUNDI, 16 juillet 1883, a été déclaré sur les bénéfices des derniers six mois.
Tout transfert d'actions, du 5 au 16 juillet, se fera sans participation au dividende.
V. VALLOIS, Secrétaire.
20 juin—au16juil

Bureau de la Importers Bonded Warehouse Co.—Coin Peters et Conti Nouvelle-Orléans, 19 juin 1883—L'élection de cinq Directeurs qui devront servir à partir du second lundi de juillet 1883 aura lieu aux bureaux de la Compagnie, LUNDI, 2 juillet 1883, de midi à 1 heure de l'après-midi.
F. A. CONAND, …

Spectacles, Bals, &c

THEATRE DE L'OPERA.

Représentation Extraordinaire, donnée par Le Southern Rifles, Co. B. 1st Rég. Inf. L. S. N. G.

Le Samedi, 7 juillet 1883,
Le Club Dramatique et Social, Jouera le
VIEUX CAPORAL,
Drame en 5 Actes.

—Prix des Places.
Parquets, Premières et Secondes....75
Troisièmes....25

Les portes s'ouvriront à 7 heures, lever du rideau à 7 1|2 très précises, le spectacle finira avant minuit.
On peut obtenir des sièges réservés en s'adressant au théâtre vendredi et samedi, de 10 heures a. m. à 4 p. m., sans prix extra.
— Un magnifique sabre sera présenté à la compagnie qui aura vendu le plus de billets.
1 juillet—jusqu'au 7 incl

Quatorzième Festival Annuel du
4 JUILLET
DONNÉ PAR
L'Association de Bienfaisance des Commis,
AU FORT ESPAGNOL,
Le Mercredi, 4 Juillet 1883.

Programme des amusements du jour: Matinée à midi, par la troupe d'Alice Oates. Siège réservé, 25 cts.
Aussi, nombre de divertissements dans le jardin.
Grande exhibition pyrotechnique: concert par l'orchestre du prof. Borchert, de 5 heures à 11, le soir.
Grand bal dans la salle des concerts. Entrée, 50 sous pour les messieurs; gratuite et par invitation pour les dames.
Trois corps de musiciens sont retenus pour la circonstance.
3 juin—1m—dim,mar,mer

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS de Juin, en l'an de Notre Seigneur mil-huit cent quatre vingt-trois, et la cent-septième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, OMER VILLERE, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés.

Ont personnellement comparu:

M. MICHEL MUSSON, Président, et M. ESPY W. H. WILLIAMS, Secrétaire, du MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, une corporation dûment organisée d'après les lois de cet Etat, selon acte d'incorporation passé pardevant moi, Notaire, le 10 Mars 1883, lesquels comparants, dans leurs susdites capacités officielles, ont chacun déclaré que, en vertu des dispositions contenues dans la Charte de la dite Association, et d'une résolution de son Conseil de Direction, adoptée à leur assemblée du 16 mai 1883, une assemblée générale des souscripteurs à la dite corporation fut convoquée à son bureau, Vieille Banque des Citoyens, coin Royale et Douane, dans le but de soumettre et de prendre en considération des additions et altérations du dit acte d'incorporation de la dite Association; Que la dite assemblée fut tenue conformément à la dite convocation et après les délais et notifications requis par la loi, au bureau de la dite Association, ce vingt-troisième jour du mois de Juin 1883, de midi à deux heures P. M., et qu'à la dite assemblée, tous les souscripteurs présents, ou représentés, ont unanimement voté pour les additions et altérations suivantes à l'acte d'incorporation du dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et les ont adoptées ainsi qu'il suit:

ARTICLE II.

Section 8.—Il sera laissé à l'option des souscripteurs de faire ou de ne pas faire le dépôt de dix pour cent requis par la section 2 de cet article.

Section 9.—Tout souscripteur devra opter au moment de souscrire; mais celui qui se sera décidé à ne pas faire le dépôt de dix pour cent à ce moment, aura le droit de le faire à n'importe quelle époque subséquente, pendant le terme de la police, et aussi pour le bénéfice du mineur, aux intérêts, du jour du paiement au jour fixé dans la police, ou au jour du décès de l'assuré avant cette époque, quand le dépôt original sera remboursé conformément à la section 4 de cet article.

Dans quelque temps que le dépôt est fait, le taux des primes sera remis au taux spécifié dans le sommaire contenu dans la section 2 de cet article; sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux du dit sommaire.

Section 10.—Quand on ne fera pas le dépôt de dix pour cent, les primes sur le montant de la police seront aux taux suivants, par $1000, payables annuellement d'avance; sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE C.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait—Primes NON remboursées en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000	
0 à 1	$3.27	11 à 12	87.19	Des polices pour des sommes au-dessous de $1000 à des primes déterminées plus ou moins fortes.
1 à 2	33.66	12 à 13	98.78	
2 à 3	36.83	13 à 14	113.72	
3 à 4	40.18	14 à 15	132.75	
4 à 5	43.76	15 à 16	158.21	
5 à 6	47.70	16 à 17	193.87	
6 à 7	52.12	17 à 18	247.64	
7 à 8	57.10	18 à 19		
8 à 9	62.91	19 à 20		
9 à 10	69.62	20 à 21		
10 à 11	77.59			

Section 11.—Quand une contre-assurance sera désirée et effectuée, sous un contrat spécial pour garantir, en cas de décès du mineur, le remboursement au souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées du jour de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi en la section 7 de cet article, le taux des primes sur des polices de $1000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE B.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent EST fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000	
0 à 1	32.09	11 à 12	80 93	Des polices pour des sommes au-dessous de $1000 à des primes déterminées plus ou moins fortes.
1 à 2	33.24	12 à 13	91.87	
2 à 3	35.11	13 à 14	105.69	
3 à 4	37.07	14 à 15	123.42	
4 à 5	40.38	15 à 16	146.99	
5 à 6	43.79	16 à 17	179.97	
6 à 7	47.80	17 à 18	229 38	
7 à 8	52.42	18 à 19	311.41	
8 à 9	57.89	19 à 20	475.24	
9 à 10	64.18	20 à 21	966.09	
10 à 11	71.85			

TABLE D.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. REMBOURSEMENT des primes, sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000	
0 à 1	40.59	11 à 12	92.44	Des polices pour des sommes au-dessous de $1000 à des primes déterminées plus ou moins fortes.
1 à 2	39.33	12 à 13	104.31	
2 à 3	41.85	13 à 14	119.58	
3 à 4	44.74	14 à 15	138.96	
4 à 5	48.11	15 à 16	164.79	
5 à 6	51.95	16 à 17	200.89	
6 à 7	56 39	17 à 18	255,19	
7 à 8	61.44	18 à 19		
8 à 9	67.44	19 à 20		
9 à 10	74.28	20 à 21		
10 à 11	82.57			

Section 12.—Que la section 3 de cet article soit à l'avenir ainsi qu'il suit: "Le dépôt de dix pour cent et les primes annuelles nettes, porteront intérêt à quatre pour cent (4 0|0) par an, composé, de la date du paiement jusqu'à la maturité de la police ou jusqu'à la mort de l'assuré, avant cette époque."

Section 13.—Que la clause conditionnelle dans la section 5 de cet article, savoir: "Les fractions au-dessous et jusqu'à cinquante piastres ne seront pas comptées dans les polices sus mentionnées, et les fractions au-dessus de cinquante piastres et seront comptées pour cent piastres" ne s'appliquera qu'aux polices *réduites* émises d'après l'alinéa "a", et non aux polices *acquittées (paid up)* émises d'après l'alinéa "b".

Section 14.—Que l'alinéa "b" de la section 5 de cet article sera à l'avenir comme suit: *une police acquittée (paid up)* pour le montant collectif exact des primes payées sur la police *caduque*, payable au mineur à l'époque fixée dans la police, quand il ou elle aura atteint vingt-et-un ans; ou, en cas de contre assurance, payable au souscripteur, ou à son substitut, sur preuve du décès du dit mineur, s'il meurt avant cette époque.

Et les dits comparants, dans leurs susdites capacités respectives de Président et Secrétaire, ont déclaré que par les présentes au nom des souscripteurs du dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, ils proclament et publient les additions et altérations sus récitées faites à l'acte d'incorporation de la dite Association, lesquelles seront désormais partie de l'acte d'incorporation de la dite Association, et seront obligatoires sur les souscripteurs et tous ceux que les présentes pourront ou pourraient concerner.

Et les dits comparants m'ont ci-dessus requis d'enregistrer les dites additions et altérations dans mes archives, et de les faire enregistrer au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville et paroisse, ainsi que la loi le requiert.

Dont acte, fait et passé en mon étude, jour, mois et an ci-dessus, en présence de A. J. Villeré, et Paul Fournier, de cette ville, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les comparants et moi notaire, après lecture faite.

Signé:
MEL MUSSON,
ESPY W. H. WILLIAMS,
A. J. VILLERE,
PAUL FOURNIER.
OMER VILLERE, Notaire.

Je soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie, par les présentes, que l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association, a été ce jour enregistré en mon bureau au livre No 236, page 469 et seq.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1883.
EUGENE MAY, Conservateur.

ETAT DE LA LOUISIANE, } PAROISSE D'ORLEANS.

Je soussigné, Omer Villeré, notaire public, certifie que ce qui précède est une copie correcte de l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du "Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association" et du certificat du Conservateur des Hypothèques qui y est attaché, le tout dans mes archives.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes et y appose mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour du mois de juin A. D. 1883.
OMER VILLERE, Notaire.

CHEMISERIE PARISIENNE
137 rue Canal.
Fabrique et Blanchisserie:
23, 25 et 27 RUE CONTI.

STOCK COMPLET!!

CALEÇONS, GILETS et CHAUSSETTES en fil d'Ecosse; Balbriggan, mérinos et flanelle légère, articles français et anglais—CRAVATES, MOUCHOIRS blancs et à borde imprimés. FOULARDS, BRETELLES, Guyot et autres, en coton et soie. PARAPLUIES soie et OMBRELLES pour hommes—GANTS, fil d'Ecosse, en blanc et en couleurs. CANNES, PEIGNES et BROSSES. MALLES et SACS DE VOYAGE, PORTE MONNAIE, BOUTONS pour cols et pour manchettes FAUX COLS et FAUX POIGNETS, etc., etc.

GRAND ASSORTIMENT de Percales, cheviots, madras et toiles couleur pour CHEMISES.

Tous ces articles, quoique sortant des meilleures fabriques, sont offerts à des prix à la portée de tous.

AVIS à nos clients qui ont besoin de renouveler leur assortiment de CHEMISES pour l'été; nous les engageons à les commander avant l'arrivée des grandes chaleurs pour ne pas subir de retard. Déjà nos ateliers peuvent à peine suffire pour les ordres en main.

Notre fabrication, sera toujours, comme par le passé, de **première classe** seulement et les prix de nos **Chemises sur mesure** resteront les mêmes, soit 24, 30 et 36 dollars la douzaine, et celles **en stock**, également de **notre fabrication**, de 15, 18, 21 et 24 dollars la douzaine.

F. GUEBLE,
137 Rue Canal (bâtisse Touro.)
31 déc—6m—Dim Mar—Jeu

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District supérieur de la Paroisse d'Orléans.
No 24 rue Union.

NLLE-ORLEANS, juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, JAMES D. HOUSTON, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

JAS. D. HOUSTON.
Collecteur de Taxes du District supérieur.
22 juin—1f par sem 3 sem

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District inférieur de la Paroisse d'Orléans,
Nos 112 et 114 rue Royale.

NLLE-ORLEANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY.
Collecteur de Taxes du District Inférieur.
22 juin—29 6 juil

Avis aux Planteurs Sucriers.

NOTRE énorme Twoboat (bâteau-remorqueur) JOS B. WILLIAMS sera ici, sous peu, remorquant une très forte quantité de Charbon Pittsburgh de la meilleure qualité. Les planteurs de la côte et du Bayou Lafourche trouveront de leur intérêt de s'adresser à nous qui offrons des avantages spéciaux.

DESFORGES, MONTAGNET & Cie, 34 rue Carondelet.
7mars—au 6 août

Leçons d'Espagnol.

MLLE B. DE MIRANDA, pouvant disposer de quelques heures, continuera à donner des leçons d'espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magazine, coin Jackson. Elle se chargerait volontiers d'une classe de six personnes, à qui elle donnerait trois leçons, d'une heure chacune, par semaine, au prix de 50 cents la leçon, ou de $1 50 par semaine.
24 juin—1m

EDGAR DELERY,
PHARMACIEN,
Baie St. Louis, Miss.

MEDICAMENTS frais et garantis, Drogueries, Parfumerie, Articles de Fantaisie, Fournitures de Bureaux, Cigares, Tabac, Pipes, Chocolat, etc.
Les ordonnances de médecins sont préparées avec le plus grand soin. 17 juin—10t

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR,
11 mars—1an Nlle-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE
Marchand-Commissionnaire.
97 RUE DECATUR,
Bureau au Premier.
Avances libérales sur consignations de coton, sucre, mélasse et riz, etc.
25 mars—1 an

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1er mai—3m

L'HOTEL D'OCEAN SPRINGS
A Ocean Springs, Miss.

JUSTEMENT célèbre pour ses eaux et son climat vivifiant, sera ouvert pendant toute l'année. Le public y trouvera tout le confort désirable à des prix modiques.
J. V. MILLER, Propriétaire.
22 juin—2 mois

BLADON SPRINGS.
L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.

DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis, à 5 heures P. M. Malle quotidienne entre les sources et ici par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc., s'adresser à

J. CONNER & CIE.,
Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.

Billet pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $14 55. Pour plus amples informations, s'adresser à
I. L. LYONS, coin Camp et Gravier;
CHARLES BALLEJO, coin Jackson et St. Charles.
…—3m—Dim Mar Sam

H. DAMIENS.
127, RUE ROYALE, 129
COIN TOULOUSE.

Nouvelles Marchandises
Reçues par les steamers Paris et Counsellor.

ARTICLES DE BAINS.
COSTUMES DE BAINS—pour Dames.
MAILLOTS ET CALEÇONS—de bains.
PEIGNOIRS ET SERVIETTES—à bains.
SANDALES—pour hommes et pour dames.
OMBRELLES ET PARASOLS—bains de mer.

BONNETERIE,
Chemises Françaises—blanches et en couleurs, Gilets, Caleçons, Chaussettes, Mouchoirs, Cravates, Bretelles, ETC, ETC, ETC.

ORFEVERIE DE CHRISTOFLE
Couverts de Table, Couverts à Dessert, Cuillers à Café, Louches.

OMBRELLES pour DAMES,
HAUTE NOUVEAUTE.

PARFUMERIE, MERCERIE, LINGERIE.
TOILE CAOUTCHOUC—par yard.
13 juin—

FRENCH SHIRT FACTORY.

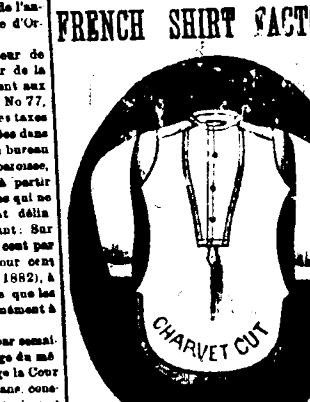

VICTOR NIPPERT,
CHEMISIER,
16......RUE ST. CHARLES......16
Branch office de la Blanchisserie dite:
TROY STEAM LAUNDRY Co
23janv—6m—Dim. Jeu. Mar

1848. 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières maisons du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus somptueux … dessins nouveaux, tels que … toute sorte, montres, pendules … et pince nez de toutes espèces, … orfèvrerie d'argent et plaqué, … complets couverts Alfénide, … Articles pour restaurants et cafés, le tout garanti 1ère qualité, … d'Eglise en or, en argent et …

… par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc.
… de tous objets: Achat de vieil or et vieil argent.
… pour la location des services de … soirées, mariages, etc.
… et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
16…—1tMarJ

L'ASSORTIMENT
—DE—
VETEMENTS
DE PRINTEMPS
—POUR—
Hommes, jeunes gens et enfants

que nous confectionnons … soixante jours, est maintenant

COMPLET,

et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir

L'examiner de bonne heure,

afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps de bien connaître notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.

Nous avons publié un
CATALOGUE DE MODES,
que nous distribuons dans nos
Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

LEON GODCHAUX,
Marchand de vêtements et d'articles de toilette,
81, 83 et 85 rue du Canal.
1er avril—

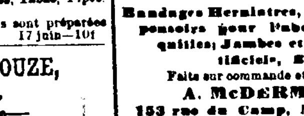

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
27avril—1 an

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO., 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend aisément de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.
22 avril—3 m. mar. J. D.

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $5.
CLASSE G.
DE LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
—SE FERA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 10 Juillet 1883.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000
1967 LOTS!
S'ELEVANT A
$265,500!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Voyez le Plan.
100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250
1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ses avis.

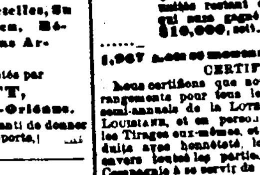

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.
Enregistrez vos lettres contenant de l'argent ou expédiées par l'Express.

Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYES EN PLEIN SUR PRESENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies $80,326 16
Primes sur les rivières 33,445 86
Primes sur les mers 47,472 67
$161,944 69
Non terminés le 30 avril 1882 .... 28,917 51 — $190,862 20
Moins, primes non échues, le 30 avril 1883 .... 25,000 00
Primes gagnées de l'année $165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc 19,898 72
Gains totaux de l'année $185,760 92
A déduire—
Pertes sur les incendies $22,451 50
Pertes sur les rivières 7 749 70
Pertes sur les mers 33,101 92
$62,843 12
Réassurances, primes remboursées et escompte 37,750 19
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc 17,991 27
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc .... 19,489 85 — 137,574 43
Profits nets $48,186 49

La compagnie possède l'actif suivant:
Comptant en caisse 33,470 98
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements 198,997 46
Billets à recevoir 13,448 79
Immeubles 117,165 99
Primes en voie de perception 27,886 15
Actions, Bons, etc 95,714 20
Meubles et installations de bureau 5,133 45
$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.
JOHN HENDERSON, Président.
THOS F. BRAGG Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.
WM J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs

John Henderson, Jno H. Hanna,
Thos. Smith, F. J. Gasquet,
W. J. Castell, M. E. Garvey,
Jno T. Gibbons, Geo. McCloskey,
Wm Hart, Amédée Couturié,
E. Gauche, Richard Herrick,
Edw. Irwin

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883 JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883
THOS F. BRAGG Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJe

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises
Risques de feu $248,848 79
Risques sur les mers 22,022 70
Risques sur les rivières 22,912 63
Total des primes $293,784 12
Moins les primes non échues 75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883 .... $218,503 12
Pertes payées—
Sur risques de feu $56 527 62
Sur risques maritimes 13,201 25
Sur risques de rivières 4,495 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt 26 164 16
Réassurances et primes remboursées .... 16,100 26 — $116,488 79
Profit $102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant:
Immeubles 244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions 61,338 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement 149 330 00
Billets à recevoir 61,096 58
Primes en voie de collection 36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co 11,362 50
Actions du New Orleans Water works Co 19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane 15,426 25
Mandats sur la ville (City Time) 2 000 00
Jugement sur billets hypothécaires 4,335 00
Argent en caisse 82,579 62
$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR. CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.
12juin—

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et **il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques.** 8avril—au 22 oct.

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.
Accords et réparations pleinement garantis.
J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désirent disposer de leurs Pianos. 17sept—

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
29 mars—83—1 an

Tombes et Fours à vendre

DANS le cimetière St. Louis, rue Esplanade. Construction de TOMBES en marbre et en briques à des prix modérés: réparation de tombes à des prix également modiques; aussi à vendre, une tombe en granit à très bas prix.
S'adresser à FLORVILLE FOY, Rue des Remparts No 83
29mars—3m—Dim.Mer.Ven.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu aussi. 17 oct—

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Eugénie Le Gonster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7910. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Ann Casimir, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juil—1, 5, 10

W. H. Merkel vs. J. E. A. Gauthreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 514—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par W. H. Merkel, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 juil—1,5,10

Succession de A. Darmani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,944—Division C—Attendu que Michael Macheca a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Darmani décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 juin—27 1 6 juil

Succession de Samuel M. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8728—Division E—Attendu que Patrick A. Joyce, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel M. Joyce, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 juin—23,27—1 juil

Succession de Frederick Wetzhamm

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6902.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Wm Wetzhamm, administrateur du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 juin—22 26—1 juil

Succession de Magdalena Schnieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8942—Division B—Attendu que Ignaz Schnieder a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Magdalena Schnieder, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27juin—27—1 6 juil.

Succession de Mme Caroline Wessing

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,359—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme John Wegman administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 juin—23 27 1 juil

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS.
No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1883, including unearned premiums of the previous year—
On Fire risks $248,848 79
On Marine risks 22,022 70
On River risks 22,912 63
Total premiums $293,784 12
Less unearned premiums 75,281 00
Net earned premiums 31st May 1883 .... $218,503 12
Losses paid—
On fire risks $56,527 62
On marine risks 13,201 25
On river risks 4,495 50
Taxes and expenses, less interests 26,164 16
Reinsurances and return premiums .... 16,100 26 — $116,488 79
Profit $102,014 33

The company has the following assets:
Real estate $244,820 53
Bank, Railroad and other stocks 61,338 78
Notes secured by mortgage and pledge 149 330 00
Bills receivable 61,096 58
Premiums in course of collection 36 450 06
Stock of Vallette Dry Dock Co 11,362 50
New Orleans Water Works Co 19,600 00
Louisiana Consols 15,426 25
City time 2,000 00
Judgment on mortgage notes 4,335 00
Cash on hand 82,579 62
$688,334 49

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, } Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR. CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.
13 juin—

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
50, 52, 54 et 56 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.
1er fév—83.1 an.DMJ

Alph. WALZ,
FABRICANT DU CELEBRE
MALAKOFF BITTER,
24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris.
14janl—an—Dim. Mer. Vend

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17.......RUE BARONNE.......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, } ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant, à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins, et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que déterminera le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanille, Barranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'instituer des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 6ème jour du mois d'avril 1883.

Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Succession de Jean Barcou, alias Biaque, alias Jean Bascou Cadet.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse. JEUDI, 5 juillet 1883, il sera vendu à cinq heures du matin, sur le chemin de Gentilly, près de la machine à défrichement, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1883—6 vaches laitières, 1 lot de volailles, environ 60 têtes, 1 charrette à lait, 1 cheval aveugle, 1 lot de pieux, une chaudière à sucre, &c., &c.
Aussi—La récolte de légumes sur pied.
Conditions, comptant. 1juil—

PAR HOEY & O'CONNOR.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Salon de Liqueurs et Epicerie
En vente à l'encan.
Succession de Charles Howard.
No 8971.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1883, à midi, sur les lieux, coin des rues Patterson et Atlantique, Alger, 5ème District, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 30 juin 1883, sera vendu à l'encan—

Le contenu du salon de liqueurs et de l'épicerie du défunt, situés au coin des rues **Patterson et Atlantique, Alger**, 5me District, près de la gare ou chemin de fer de Morgan. Ce contenu comprend liqueurs, groceries, installations de magasin et de buvette, installation à gaz, selon un inventaire enliassé en Cour.
Conditions—Comptant sur livraison.
1juil—1,7,8,12

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits 'Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIREES.
STORES DE FENETRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.
…avril—dim mar jeu

LE KA-KAVA
Guérit la syphilis et toutes les maladies rebelles de la peau
Pas de guérison, pas de paiement.
Préparé à la Pharmacie de Angell, 153 et 155 rue Julia. En vente par tous les droguistes, prix du paquet, $2 50.
26 mai—1an—DMaJ

Wheeler & Wilson Silent No 8.
La machine le meilleur marché à acheter
PARCE QU'ELLE EST
La plus facile à comprendre,
La plus facile à diriger,
Celle qui fonctionne le mieux,
La plus durable,
—AUSSI—
Elle fait le travail le plus perfectionné.
A vendre Comptant ou à des conditions faciles.
WHEELER & WILSON M'F'G Co
103 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Demandez des livres de prix
11 mai—3mDMaJ

L'UNION FRANÇAISE.
Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits.
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.
S'adresser, verbalement ou par lettre au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 p. m.
Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New York.
Tous les renseignements sont fournis gratis.
9fév—1an MaJD

A. CAPITON,
TAILLEUR-FASHIONABLE
2… Rue Carondelet, près …
VETEMENTS de noces et de soirées, spécialité. Mes étoffes de Printemps viennent d'être reçues. Venez en … nouvel assortiment. Prix modérés … Vêtements pour bureaux faits sur commande $30 et au-dessus de ce prix … 3m|MaJ

COKE, [illegible]OVE, Villéré & H[illegible]d,
Encoignure Commune et Carondelet.

MARCHANDS en gros et en détail de charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel … ont l'honneur d'annoncer aux familles, restaurants et autres établissements se servant de COKE, qu'ils en ont constamment en mains un stock considérable qui leur permet de livrer dans le plus bref délai les ordres qu'on voudra bien leur confier.
24 mai—1m1 Mar7

Southern Insurance Company of New Orleans
(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.
RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.... $300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 188…
Primes reçues—
Sur les risques d'incendies $62,159 51
Sur des risques de mer 6,599 51
Sur des risques de rivière 5,586 27
Primes totales $74,345 32
Pertes payées
Sur des risques d'incendies 070 31
Sur des risques de mer 1,419 39
Sur des risques de rivière 355 93
$6,845 60
Escomptes et commissions 9,686 64
Réassurances et primes remboursées .... 4,961 80 — $21 494 04
Surplus $52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés à la fin de chaque année fiscale,
50 pour cent
ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds capital.
La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits seront mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut aussi être touché … pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds capital excepté) auront été épuisés.
Aucune autre compagnie n'offre ces avantages ni n'est fondée sur des bases plus sûres … plus conservatrices.
Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement libérées.
La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage du public qu'elle sollicite respectueusement.
Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

Compagnie d'Assurances Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.... $500,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixes de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. B. LYMAN.... Président.
CHAS. H. DOLSEN.... Vice-Président.
CHAS. E. RICE.... Secrétaire

Directeurs
Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, S. Hernsheim,
George W. Sentell, Edward Nalle,
Alf. Moulton, J. J. [illegible],
Charles Newman, Louis [illegible],
U. Marinoni, Harry L. [illegible],
Lucien Delery, A. H. [illegible],
Charles H. Dolsen, Sigmund [illegible],
Reuben G. Bush, N. D. W[illegible],
John Calder, R. F. W. [illegible],
S. C. Conlon, Wm Gar[illegible],
W. A. Phelps, John D. [illegible],
M. Gillis, A. [illegible],
Wm B. Lyman, C. K. D[illegible]

Voir nos agents dans le … Texas, le Mississippi et …
On n'89—1an …

On peut toujours se procurer … H. Billard, libraire, coin Bienville … P. Fourrier … 129 rue Royale … G. Ellis … 11 Decatur, G. Wharton, … 21 … W. Johnson, … F. Schumacher …